

# Modifications apportées à la liste des participants et à la liste des assureurs, valables à partir du 1er janvier 2026

## 1. KLug

- La KLug a cessé ses activités au 31 décembre 2025.
- Les factures dont la date de traitement est antérieure au 31 décembre 2025 doivent continuer à être envoyées au GLN 7601003002218.
- À partir du 1er janvier 2026, les factures devront être envoyées au nouvel assureur du patient.
- La date à partir de laquelle le GLN ne sera plus valable n'est pas encore connue. Nous vous tiendrons au courant.

## 2. Curaulta

- La caisse de santé Sanavals (GLN 7601003001822) et la Cassa da malsauns Lumneziana (GLN 7601003001839) ont fusionné.
- La caisse s'appelle désormais curaulta. Le GLN 7601003001839 est utilisé.
- Les factures relatives aux prestations fournies en 2025 continuent d'être adressées à Sanavals.
- Les factures à partir du 1er janvier 2026 doivent être adressées à curaulta.
- La date à partir de laquelle le GLN de Sanavals ne sera plus valable n'est pas encore connue. Nous vous tiendrons au courant.

## 3. Agrisano

- Jusqu'à présent, Agrisano recevait les factures hospitalières stationnaires via un GLN distinct (7601001399181).
- Ce GLN a été désactivé.
- Désormais, toutes les factures LAMal sont exclusivement adressées au GLN 7601003000436.

## **4. Progrès**

- Depuis le 1er janvier 2022, Progrès est intégrée à Helsana.
- Les assurés disposent donc d'une carte d'assuré Helsana et les factures doivent donc être envoyées au GLN Helsana (7601003002775).
- Le GLN de Progrès (7601003001044) ne doit plus être utilisé, seul celui d'Helsana doit désormais être utilisé.

## **5. Agences AI**

- Le GLN de l'organisme de compensation du canton de Genève était incorrectement publié sur notre liste d'assureurs.
- Le GLN 7601002962643 a toujours été correctement enregistré dans le réseau MediData.
- La liste des assureurs publiée sur notre site web a été corrigée.

## **6. Financement des frais résiduels**

Pour les établissements médico-sociaux et les organisations d'aide et de soins à domicile.

Les cantons de Saint-Gall, Thurgovie et Schwyz peuvent désormais recevoir par voie électronique les factures relatives aux frais résiduels pour les séjours en maison de retraite. Les GLN suivants sont utilisés à cet effet :

- Canton de Saint-Gall : 7601009349942
- Canton de Thurgovie : 7601009345807
- Canton de Schwyz : 7601009346088

Les cantons de Nidwald et de Soleure reçoivent désormais les factures relatives aux frais résiduels des établissements médico-sociaux et des organisations aide et soins à domicile. Les numéros GLN à utiliser sont les suivants :

- Canton de Nidwald : 7601009357268
- Canton de Soleure : 7601009354571

## **7. Nouveaux assureurs sur le réseau MediData**

- UNSMIS (United Nations Staff Mutual Insurance Society): GLN 7601009271298
- UNIQA GlobalCare SA: GLN 7601009306273
- UVK (Unfallversicherung der Basler Staatspersonal): GLN 7601009215322